

**Le 11 février 2025**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le mardi 11 février 2025 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et la conseillère Madame Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

**2025-02-028**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**2025-02-029**

### **ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;**

**DE** les adopter tel que rédigés.

**2025-02-030**

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR LA MUNICIPALITÉ AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) POUR L'ANNÉE 2025-2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 23 343.44 \$. L'édit renouvellement couvre la période du 8 mars 2025 au 8 mars 2026.

2025-02-031

## AUTORISATION DE S'INSCRIRE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cynthia Ouellet  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Monsieur Cédric Lauzon, directeur général, à s'inscrire au congrès annuel organisé par l'*Association des directeurs municipaux du Québec* (ADMQ), qui aura lieu les 18, 19 et 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec au coût de 630 \$ plus taxes. La municipalité accepte également de défrayer les coûts pour les repas, l'hébergement et le déplacement de Cédric Lauzon, et ce, aux tarifs spécifiés dans le règlement en vigueur de la municipalité.

2025-02-032

## DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET MANDAT DE PERCEPTION

---

Le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les années 2024 et antérieures. Le total des créances s'élève à 31 557,47 \$ et se détaille comme suit :

	<b>Année 2022 et antérieures</b>	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2024</b>	<b>TOTAL</b>
Taxes municipales	- \$	2 251,12 \$	29 225,93 \$	31 477,05 \$
Droits de mutation et divers	- \$	0 \$	80,42 \$	80,42 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 251,12 \$</b>	<b>29 306,35 \$</b>	<b>31 557,47 \$</b>

**CONSIDÉRANT** les efforts de perception effectués par le service de la trésorerie pour récupérer les sommes dues.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;**

**DE** transmettre un dernier avis de perception aux personnes inscrites sur la liste ;

**DE** mandater le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Cédric Lauzon, pour effectuer la perception de tous les comptes de l'année 2023, ainsi que pour tous les contribuables ayant une créance supérieure à neuf cents dollars (900 \$) en 2024 ;

**D'annuler les soldes à percevoir pour les facturations diverses dont le montant est inférieur à cinq dollars (5 \$).**

2025-02-033

## APPROBATION DES TRAVAUX EN COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2025

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie les travaux d'entretien sur une partie de la branche Chénard de la rivière Goudron prévus par la MRC en 2025 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus sur une partie de la branche Chénard de la rivière Goudron en 2025.

**QUE** le conseil est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

**QUE** le conseil est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

**2025-02-034**

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-ISLET**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joël Landry

**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;**

**QUE** le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2025 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation (OH) Kamouraska-Islet, avec un revenu estimé à 35 814 \$, des dépenses à 48 499 \$ et un déficit de 12 685 \$. La SHQ versera une contribution de 11 417 \$. La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à débourser 10% du déficit prévu, soit un montant de 1 268 \$.

**2025-02-035**

#### **AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;**

**QUE** le conseil municipal :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**2025-02-036**

**FERMETURE DE LA RUE DU FESTIVAL ET LA RUELLE DE LA CASERNE**

---

**ATTENDU** que la Festival Héritage de Sainte-Hélène aura lieu du 10 au 14 juillet 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la fermeture de la rue du Festival ainsi que la ruelle de la caserne du 10 au 14 juillet dans le cadre du Festival Héritage de Sainte-Hélène.

**2025-02-037**

**PROGRAMMATION FINALE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2024)**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts

de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2025-02-038**

#### **DEMANDES DE COMMANDITES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cynthia Ouellet  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;**

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Action Chômage – 50\$
- Centre de prévention suicide du KRTB – 50\$
- Hôpital Notre-Dame-de-Fatima – 75\$

#### **RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX**

**2025-02-039**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	10 131,02 \$
- Liste des comptes à payer :	94 467,52 \$
- Salaires et allocations de dépenses de janvier 2025 :	<u>28 356,61 \$</u>
	TOTAL : 132 955,15 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de janvier 2025.

Directeur général et greffier-trésorier

**CORRESPONDANCES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2025-02-040**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry

**Et** résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h44

Signature du procès-verbal :

---

Annie Levasseur  
Mairesse

---

Cédric Lauzon  
Directeur général et greffier-trésorier

**Note :**

« Je, Annie Levasseur, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Mairesse